



PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Territoires et Développement
Missions Interministérielles

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**Demande d'autorisation de la SARL ÉTABLISSEMENTS RIEUX, de régulariser
la situation administrative de son activité de collecte, de transport et transit
de déchets liquides sise sur la commune de BOÉ**

Il sera procédé à une enquête publique de **33 jours, du lundi 10 février 2020 au vendredi 13 mars 2020 à 19h00**, sur la demande présentée par Madame Claire RIEUX, gérante de la SARL ÉTABLISSEMENTS RIEUX, dont le siège social est situé 4, rue de la Poste – ZAC de Rigoulet à BOÉ (47550), en vue de régulariser la situation administrative de son activité de collecte, de transport et transit de déchets liquides sise sur la commune de Boé (47550).

Cette enquête dont le rayon d'affichage est de 2 km, concerne les communes de Boé, Agen, Bon Encontre, Le Passage d'Agen et Moirax.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies concernées pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

Boé	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Agen	du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Bon Encontre	du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Le Passage d'Agen	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Moirax	le lundi et le vendredi de 14h00 à 19h00 les mardi mercredi et jeudi de 17h00 à 19h00

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête.

Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la Direction Départementale des Territoires, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles seront consignées sur les registres des mairies concernées ou adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Boé, siège de l'enquête à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention : « Ne pas ouvrir ») : rue de la Mairie - 47550 BOÉ ou à l'adresse électronique de la mairie : infoboe@ville-boe.fr à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

Elles pourront également être reçues, au plus tard **le vendredi 13 mars 2020 à 19h00**, par courrier électronique à l'adresse suivante : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr

Monsieur Jean-Claude ANDRIEU, désigné en qualité de commissaire enquêteur, tiendra des permanences dans les mairies concernées, aux jours et horaires suivants :

- **le lundi 10 février 2020 de 8h30 à 12h00 en mairie d'AGEN**
- **le jeudi 13 février 2020 de 9h00 à 12h00 en mairie du PASSAGE D'AGEN**
- **le mercredi 19 février 2020 de 13h30 à 17h30 en mairie de BON ENCONTRE**
- **le jeudi 5 mars 2020 de 13h30 à 17h30 en mairie de BOÉ**
- **le vendredi 13 mars 2020 de 14h00 à 19h00 en mairie de MOIRAX**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux mairies de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête ainsi que sur le site internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Agen, le **20 JAN. 2020**

~~Pour le Préfète,
Le Secrétaire Général,~~

Morgan TANGUY